

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [isabelle drapeau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/0510044f0b46f144863d0466>

Date d'obtention : 2021-04-16 18:13:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'il y a une situation de sextage, l'intervenant scolaire met en branle le protocole de la trousse Sexto. Il faut rencontrer dans les plus brefs délais l'auteur du signalement, la victime ainsi que tous les témoins individuellement pour minimiser la propagation. Il faut s'assurer de rassurer nos élèves. S'il s'agit d'un acte impulsif, il faut rencontrer les personnes concernées et remplir une grille pour chacun afin d'évaluer l'amorce (le contexte), la nature (degré d'explicitation sexuelle, gestes posés, images partagés sans les regarder), l'intention (du partage, la motivation) et l'étendue (l'envergure du partage). Lorsqu'il y a un appareil électronique, ne jamais le consulter. Il faut le confisquer avec le sac inclus dans la trousse préférablement pour éviter la propagation des images. Lorsque l'intervention est complétée en suivant les étapes dans la trousse, il faut communiquer avec le policier éducateur pour qu'il puisse poursuivre l'intervention. Il faut également contacter les parents des élèves concernés pour leur expliquer la situation. Lorsque c'est un acte malveillant, il faut immédiatement contacter le service de police. Il faut déterminer avec le service de police quand et comment informer les parents des élèves concernés.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les trois mises en situations sont très différentes l'une de l'autre. L'important est la rapidité d'intervention pour éviter la propagation et ainsi conserver un état de bien-être et de sécurité pour les jeunes. Il faut immédiatement déclencher le protocole Sexto, rencontrer les témoins, victimes et personnes concernées pour remplir la grille. Lorsqu'il n'y a pas de collaboration de la victime, contacter le service de police. Il faut savoir différencier un acte impulsif et malveillant. L'intervenant confisque l'appareil électronique sans le consulter et le remet au service de police, qui lui fera la démarche avec l'élève pour la rencontre de sensibilisation. Tout au long de la démarche Sexto, si on croit que l'information fait parti d'un acte malveillant, il faut contacter immédiatement le policier éducateur.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, l'étape la plus délicate est d'aborder le sujet avec les parents des élèves concernés. Il faut leur expliquer la situation, le protocole d'intervention pour qu'il soit au courant.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

